

*Questions orales*

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur le Président, je ne peux rien confirmer parce que je n'ai connaissance d'aucune liste secrète qui se trouverait à Toronto ou ailleurs. Je sais toutefois, pour avoir parlé au ministre de l'Emploi et de l'Immigration hier, qu'il s'occupe de rassembler tous les documents qui lui permettront de renseigner l'opposition sur les divers programmes de création d'emplois qu'il a implantés grâce aux crédits que lui accorde le budget.

• (1150)

## LA RÉPARTITION DES CRÉDITS ENTRE LES CIRCONSCRIPTIONS

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Monsieur le Président, étant donné l'ardeur au travail de ses adjoints à son cabinet, le premier ministre pourrait sans doute nous confirmer que la liste de Toronto montre que 25 millions de dollars ont été attribués à l'Ontario. Est-il vrai que précisément 91 p. 100 de ces crédits ont été consentis à des circonscriptions représentées au Parlement par des députés libéraux?

**M. Robinson (Burnaby):** L'assiette au beurre!

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur le Président, le député fonde sa question sur les données qu'il s'attend de trouver dans les documents que le ministre va déposer et publier. Je ne peux pas en prédire la teneur. Si le député est allé écornifler en forçant les serrures, pourquoi ne se charge-t-il pas de rendre ces renseignements publics? Moi-même, je ne les ai pas. J'attends que le ministre les annonce.

\* \* \*

## LES PÉNITENCIERS

## LES DROITS IMPOSÉS AUX DÉTENUS POUR PARTICIPER AU PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Elle concerne une autre sorte de droits dissuasifs qu'il a décidé d'imposer, au nom du gouvernement, aux détenus qui suivent des cours de niveau postsecondaire. Le ministre sait que seulement 14 p. 100 des détenus qui ont reçu un enseignement postsecondaire reviennent en prison après avoir purgé leur sentence, alors que la moyenne est de 52 p. 100 pour l'ensemble des détenus. Dans ces conditions, pourquoi le gouvernement impose-t-il ce genre de droits pour dissuader les détenus de suivre des cours postsecondaires?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, comme le député le sait, je suis tout à fait en faveur de l'enseignement postsecondaire dans nos pénitenciers. D'ailleurs, j'ai remis avant-hier leur baccalauréat aux trois premiers francophones à avoir obtenu un diplôme universitaire pendant qu'ils étaient incarcérés dans un pénitencier fédéral, et j'en suis fier. Il ne faut cependant pas oublier que, contrairement à l'enseignement primaire et secondaire, les cours universitaires ne sont pas gratuits pour les citoyens qui n'ont commis aucun crime et qui ne sont pas détenus dans un pénitencier. Ils

doivent acquitter des frais. Même s'ils doivent payer, ils choisissent d'aller à l'université parce qu'ils savent qu'ils vont en retirer quelque chose. Je ne vois donc pas pourquoi les détenus, à qui le Service correctionnel du Canada verse de l'argent pendant qu'ils sont derrière les barreaux, ne devraient pas acquitter certains droits, comme le commun des mortels, pour compenser une partie du coût de l'enseignement qui leur est dispensé.

**M. Hnatyshyn:** La réponse du solliciteur général montre clairement qu'il n'accorde plus aucune importance au rôle de la réhabilitation de notre système pénitentiaire, et que tout ce qui l'intéresse, ce sont les quelques dollars que reçoivent les détenus.

\* \* \*

## LA SÉCURITÉ NATIONALE

## LES ENQUÊTES RELATIVES AUX COTES DE SÉCURITÉ—LA CLASSIFICATION DES DOCUMENTS

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Monsieur le Président, je voudrais poser au ministre une question supplémentaire. Au sujet de la question des enquêtes de sécurité, le ministre a écrit à ses collègues du cabinet pour leur demander de réduire fortement le nombre de cas où la GRC doit effectuer une évaluation sur le plan de la sécurité. Vous savez que le président de la Commission canadienne des droits de la personne n'a pas mâché ses mots à propos du nombre d'enquêtes de sécurité effectuées par le gouvernement. Selon le ministre, quelle proportion des enquêtes de sécurité demandées par le gouvernement fédéral est superflue? Deuxièmement, prend-il des mesures pour obtenir une reclassification des documents et des responsabilités, puisque tous les problèmes qui se posent dans ce domaine viennent de là?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada):** Comme l'a dit le député, monsieur le Président, j'ai effectivement demandé à chacun de mes collègues de vérifier le nombre de cotes de sécurité que leur ministère demande pour l'embauche de fonctionnaires et les avancements. J'ai l'intention de continuer à m'intéresser à cette question, mais il serait prématuré d'évaluer dès maintenant le genre de résultats qu'on peut espérer obtenir. Je crois possible d'améliorer la situation en diminuant le nombre de cas où l'on demande une cote de sécurité pour un fonctionnaire du gouvernement.

En ce qui concerne la deuxième question, le député a raison de dire que le problème fondamental tient au trop grand nombre de documents classifiés. Mon ministère collabore avec trois autres ministères du gouvernement pour établir des critères de classification plus stricts. Il s'agit d'un programme complexe que j'ai déjà décrit en public. Il faudra apporter des modifications fondamentales à des pratiques gouvernementales qui existent probablement depuis plusieurs siècles. J'espère bien pouvoir améliorer la situation dans ce domaine. Je n'ai pas encore approuvé tous les aspects des critères généraux qui serviront à la classification.